

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-491

présenté par

M. Benoit, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer,  
M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Sauvadet,  
M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 47****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Supprimer les alinéas 4 à 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi de finances pour 2015 prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de mettre fin à l'exonération de cotisations salariales de sécurité sociale dans le cadre du contrat «vendanges ». Cette disposition risque de rendre l'emploi de vendangeur saisonnier moins attractif.